



# La lettre des Certifiés d'Aquitaine

Mon choix c'est l'Unsa !

N°14

9 septembre 2014



## Sommaire

- [Mot de rentrée](#)
- [Décret Missions et services](#)
- [Inscription aux concours internes](#)
- [Elections au Conseil d'Administration](#)
- [Elections Professionnelles 2014](#)
- [Septembre, le bon moment pour adhérer](#)

## Mot de rentrée

La rentrée 2014 a été marquée par l'arrivée de 900 stagiaires tous corps confondus dans notre académie. A tous, nous souhaitons la bienvenue, ainsi qu'aux titulaires qui nous ont également rejoints.

Tout au long de l'année nous serons à vos côtés pour répondre à vos questions et vous soutenir, notamment au moment des promotions et des mutations.

Malheureusement, nous regrettons et dénonçons une nouvelle fois l'absence de groupe de travail relatif à l'affectation de TZR qui ont, cette année encore, connu très tardivement leur affectation qui s'est faite pour nombre d'entre eux sur plusieurs établissements parfois éloignés l'un de l'autre.

2014-2015 sera d'ailleurs une année importante puisque vos élections professionnelles se tiendront en fin d'année 2014. L'UNSA compte sur vos voix pour continuer à défendre votre métier, vos conditions de travail et votre rémunération.

A tous, nous souhaitons une excellente année scolaire.

[Sommaire](#)

## Décret "Missions et services"

Le décret n°2014-940 du 20/08/2014 relatif aux missions et obligations de service des enseignants remplace le décret de 50 et prendra effet à la rentrée 2015. D'une manière générale, les obligations de service restent fixées de façon hebdomadaire et se limitent à l'année scolaire, soit 36 semaines. Pas d'annualisation du temps de travail.

Ce décret met en place des avancées significatives, notamment :

- le service des professeurs documentalistes se définira désormais en 30+6 pour reconnaître enfin les missions d'enseignement assurées par ces collègues.
- certaines missions feront désormais l'objet d'une indemnisation (coordination de discipline notamment).
- l'heure de décharge sera désormais accordée à tout enseignant nommé sur 2 établissements situés dans des communes différentes, limitrophes ou non.
- la pondération en cycle terminal sera désormais de 1,1 dès la première heure (cours, AP, TP). Elle remplace l'heure de première chaire et sera limitée à 1 h.

Pour plus d'infos, vous pouvez consulter le site national du SE-UNSA : <http://www.se-unsa.org/spip.php?article7006>

[Sommaire](#)

## Inscription aux concours internes

Note de service n°2014-069 du 30/05/14

Les inscriptions aux concours internes se dérouleront

**du jeudi 11 septembre 2014, à partir de 12 h,  
au mardi 21 octobre 2014, à 17 h.**

Les épreuves écrites auront lieu en janvier et février 2015.

Pour toutes autres informations (dates, modalités d'inscription, conditions d'inscription, description des épreuves, rapports de jurys...) : [http://www.education.gouv.fr/cid4607/calendrier-des-concours-session-2013.html#Epreuves\\_d\\_admissibilite](http://www.education.gouv.fr/cid4607/calendrier-des-concours-session-2013.html#Epreuves_d_admissibilite)

[Sommaire](#)

## Elections au Conseil d'Administration

Elles se dérouleront le jeudi 9 octobre 2014.

Les listes devront être déposées 10 jours avant le jour de l'élection. Une liste comporte au minimum 2 noms au maximum 7.

Le C.A. est une instance importante puisqu'il débat et vote de la DGH, de laquelle découle les créations/suppressions de postes.

N'hésitez pas à nous contacter si vous avez besoin d'aide dans la constitution de votre liste.

Lire : <http://www.se-unsa.org/spip.php?article7071>

[Sommaire](#)

## Elections professionnelles 2014

Les élections professionnelles se dérouleront **du jeudi 27 novembre 2014 au jeudi 4 décembre 2014, 17 h.**

De ces élections dépend la représentativité de notre syndicat et donc sa force de négociation auprès des instances ministérielles et académiques, c'est dire si elles sont importantes pour VOUS.

Vous aurez 4 votes formuler :

- CTM (Comité Technique Ministériel)
- CAPN (Commission Administrative Paritaire Nationale)
- CTA (Comité Technique Académique)
- CAPA (Commission Administrative Paritaire Académique)

Pour les 4, vous voterez



Les stagiaires n'auront que 2 votes UNSA à formuler : CTM et CTA.

Comme en 2011, le vote sera électronique. Vous recevrez votre identifiant de connexion dans votre établissement (courrier à retirer contre signature) ou à votre domicile si vous êtes en congé maladie, disponibilité, congé parental... Cet identifiant vous permettra de créer votre espace personnel de vote et vous devrez créer votre mot de passe. Soyez attentif à sa réception et conservez-le précieusement.

Cependant, contrairement aux élections 2011, vous pourrez à tout moment récupérer vos identifiant et mot de passe dans votre espace personnel jusqu'à la clôture du vote.

Evidemment, le SE-UNSA vous accompagnera tout au long de la procédure de vote si vous le souhaitez.

Rappelez-vous :

**Du 27 novembre au 4 décembre 2014**

**VOTEZ et FAITES VOTER**



[Sommaire](#)

## Septembre, le bon moment pour adhérer !



**C'est décidé, j'adhère au SE-Unsa !** Pour être acteur de l'évolution de l'École, pour ne pas subir les transformations et pouvoir faire entendre votre voix, adhérez au SE-Unsa ! Par ailleurs, vous bénéficierez de l'aide et des conseils du SE-Unsa, vous serez défendu(e) et suivi(e) tout au long de votre carrière. **Le SE-Unsa traite prioritairement les dossiers de ses adhérents.**

**[Je n'hésite plus, j'adhère au SE-Unsa](#)**

[Sommaire](#)

### Adhérer au SE-UNSA

Afin d'alléger vos versements, nous vous proposons les prélèvements automatiques (en 10 fois sans frais ou moins selon le mois d'adhésion, le dernier prélèvement intervenant en juillet, si vous cotisez dès à présent !). Vous pouvez régler par chèque (en 3 fois si vous le souhaitez)...

**>>>[adhérer au SE-UNSA](#)**

### Les responsables académiques du SE-UNSA :

<b>Christian BASSET</b>	L.P. Dassault à MERIGNAC Secrétaire Académique Elu au CTA	<b>Patricia ESCAPIL</b>	Collège Aturri à ST-PIERRE D'IRUBE Elue au CTA et à la CAPA des certifiés
<b>Christine MOINE-UIBER</b>	Lycée Brémontier à BORDEAUX Responsable académique 2nd degré	<b>Laurence NAUMOT</b>	LG René Cassin à BAYONNE Elue à la CAPA des certifiés
<b>Evelyne BRUN</b>	Lycée Fernand Daguin à MERIGNAC Responsable académique 2nd degré Elue à la CAPN des Certifiés	<b>Sylvie BERGEON</b>	LP Flora Tristan à CAMBLANES et MEYNAC Elue à la CAPA des PLP Responsable des Non-Titulaires
<b>Evelyne FAUGEROLLE</b>	Collège Les Lesques à LESPARE Elue à la CAPA des certifiés	<b>Catherine AMBEAU</b>	S.E.P. Victor Louis à TALENCE Responsable Académique Jeunes Enseignants

### **N'hésitez pas à diffuser cette lettre autour de vous**

*Si des collègues désirent également la recevoir chez eux, qu'ils nous envoient leurs coordonnées complètes (nom, prénom, établissement, adresse personnelle, mail).*

Syndicat des Enseignants-UNSA de l'académie de Bordeaux  
33 bis rue de Carros  
33800 BORDEAUX

Tel : 05 57 59 00 20

Fax : 05 56 31 36 17

Mail : [ac-bordeaux@se-unsa.org](mailto:ac-bordeaux@se-unsa.org)

Site internet : <http://sections.se-unsa.org/bordeaux/>

***Si vous ne souhaitez plus recevoir cette infolettre du SE-UNSA de Bordeaux, merci d'envoyer un mail à [ac-bordeaux@se-unsa.org](mailto:ac-bordeaux@se-unsa.org)***